© Drogues Info Service - 7 juillet 2025

Vos questions / nos réponses

Le Cebil et le Yopo

Par Profil supprimé Postée le 05/09/2012 23:05

> Est-il légal de posséder (pas de consommer) du Cebil (Anadenanthera colubrina)et du Yopo (Anadenanthera peregrina)?

Mise en ligne le 06/09/2012

Bonjour,

Le cebil et le Yopo ne font pas partie de la liste des stupéfiants, mais contiennent de la DMT qui est elle interdite.

A titre informatif, plutôt que multiplier les questions concernant la légalité de chaque produit, vous pouvez vous reporter à la liste des stupéfiants établie par les autorités compétentes, à savoir l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM):

http://ansm.sante.fr/var/ansm_site/storage/original/application/47000959ec20fbbe3c31b191709a064d.pdf

Compte tenu de la spécificité de votre question, nous vous invitons à contacter cet organisme afin que vous puissiez être informé au mieux.

Cordialement.